



## Congés non payés par la caisse

Par **cx500turbo**, le **26/11/2019** à **16:51**

Bonjour,

Il y a maintenant plusieurs mois que j'ai des congés qui n'ont pas été payés.

Je travaille dans une entreprise qui cotise à une caisse de congés payés.

J'ai pris des congés qui figuraient bien sur ma feuille de paie comme à prendre. Mon employeur les a acceptés et a transmis ma demande à la caisse.

Je suis parti en congé mais je n'ai pas reçu de paiement de la caisse.

Après renseignements auprès de celle-ci, elle affirme que je n'avais pas droit à ces congés (congés de fractionnement) et donc elle refuse de les payer.

Mon employeur, lui, affirme que j'y avais droit et que c'est une erreur de la caisse.

Bref, les deux se renvoient la balle.

Que puis-je faire pour être payé ? Vers qui dois-je me retourner, mon employeur, la caisse, les deux ?

Cela va bientôt faire un an que cela dure, j'envisage une action aux Prud'hommes...

Merci

Par **Visiteur**, le **28/11/2019** à **18:48**

Bonjour

Je vous conseille de vous rapprocher d'un représentant du personnel

s'il n'en existe pas, d'une organisation syndicale, si vous allez aux prud'hommes, prud'hommes, vous devez vous rapprocher d'un défenseur syndical. Celui-ci pourra vous assister, voire, dans certains cas, vous représenter devant le Conseil de prud'hommes. La liste figure sur le site de la DIRECCTE de votre région.

Par **P.M.**, le **28/11/2019** à **19:31**

Bonjour,

Il faudrait savoir si c'est bien une partie des 4 premières semaines de congés payés que vous avez pris en dehors du 1er mai au 31 octobre pour au moins 3 jours, la 5<sup>e</sup> semaine en étant exclue...

Par **P.M.**, le **28/11/2019** à **20:48**

J'ajoute que cet élément est important car si le litige vous oppose à la Caisse de congés payés, le Conseil de Prud'Hommes n'est pas compétent...